

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 30-190606-PAT-

PROGRAMME INTERCOMMUNAL D' ACTIONS 2019 DU PATRIMOINE –
DEMANDES DE FINANCEMENTS

Mme MÉDARD expose :

Vu la convention de labellisation PAH (Pays d'Art et d'Histoire) du 18 janvier 2013,
Vu les règlements d'intervention de la DRAC Nouvelle Aquitaine, du Parc National des Pyrénées,
du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, et du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,

Considérant les projets de services du Centre de Ressources Patrimoniales et du Pays d'Art et
d'Histoire,
Considérant les programmes d'actions 2019 proposés,

Les actions retenues au titre de l'année 2019 concernent trois volets :

- la valorisation du patrimoine,
- la programmation événementielle (Journées Européennes du Patrimoine - Fort du Portalet),
- les actions collectives du label Pays d'Art et d'Histoire, pour lesquelles la CCHB assure la maîtrise d'ouvrage déléguée (convention avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau) et qui sont déclinées en 4 volets.
-

Le budget prévisionnel correspondant est le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
<u>Valorisation du patrimoine</u>			
Programmation	45.000	Parc National Pyrénées	3.000
Outils	14.500	Conseil régional	25.000
		Conseil départemental 64	15.000
		Autofinancement	16.500
<u>Actions collectives PAH</u>			
Fonctionnement	9.600	DRAC	12.000
Organisation	4.100	Parc National Pyrénées	1.500
Communication	11.000	Conseil régional	10.000
Programme d'actions	27.800	Conseil départemental 64	5.000
		Autofinancement	24.000
<u>Evénement Fort du Portalet</u>			
Communication	1.000	Parc National Pyrénées	3.900
Prestations	12.000	Conseil régional	2.000
		Conseil départemental 64	1.900
		Autofinancement (<i>Compensé en partie par activités payantes : visites, escape game, concert</i>)	5.200
Total	125.000	DRAC	12.000
		Parc National Pyrénées	8.400
		Conseil régional	37.000
		Conseil départemental 64	21.900
		Autofinancement	45.700

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2019.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SOLLICITE** les financements sus-indiqués auprès de la DRAC, du Parc National des Pyrénées, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, et du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 13.06.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019